

# TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou UA 26-63

## Procès-verbal de la **ONZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 26 avril 2018, à la salle de conférence des Entreprises Oujé-Bougoumou



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

APPROUVÉ LE : 2018

# TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou

Présences à la rencontre du 26 avril 2018



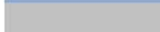


Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Curtis Bosum			
Denis Chiasson	x		
Frédéric Laliberté			
Julie Laberge			
Jean-Claude Villeneuve			
Simon Britt			
Gerry Bosum			
Normand Boucher			
Varley Shecapio-Blacksmith			
Adario Masty (11h40 - 12h30)	x		
Rodney MacDonald			
Paul Gravel			
Patrick Perreault			
Arthur Bosum		Charles Couture	x
William Paddy Mailloux			
Jason Chaboneau			
Jacques Bérubé			
Pierre Jacob			
Linda Desgagné			
Ron Simard			
Freddy Bosum			
Benjamin Shecapio Blacksmith			
Priscilla Bosum			
Sam R. Bosum			

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	x
Johanne Morasse (à partir de 10h20)	x
Serge Bergeron	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	
Dany Hogue, invité	x
Valérie Guindon	x
Norman Wapachee (jusqu'à 12h30)	x

## Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

## ONZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Un délégué demande où en est l'étude sur trois poissons du Lac Opémiska, laquelle devait être présentée à la table de GIRT depuis un certain temps. L'animateur informe les membres que la présentation de l'étude est reportée à la rencontre de juillet.	Sur proposition de M. Charles Couture, dûment appuyé par M. Denis Chiasson, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 février 2018	Dû à l'absence d'au moins deux membres qui étaient présents à la dernière rencontre, l'adoption du procès-verbal est reportée. D'autres participants se joignent à la rencontre durant le point sur les enjeux. Plus tard durant la rencontre, il est demandé aux participants présents à la rencontre du 7 février 2018 s'ils sont disposés à adopter le procès-verbal.	Sur proposition de M. Adario Masty, dûment appuyé par Charles Couture, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal sans modifications.
4. Correspondance	Aucune correspondance pour cette rencontre.	
5. Grille des enjeux	<p>L'animateur introduit la grille des enjeux révisée en précisant que les cases en blanc correspondent à des éléments déjà adoptés par la table. Quelques enjeux demeurent en attente de discussions, à savoir la compétitivité de l'industrie forestière en région, l'encadrement visuel et la qualité de l'eau et l'intégrité des habitats aquatiques. Quelques éléments d'enjeux restent à confirmer par les membres de la table de GIRT. Les délégués portent leur attention sur un moyen relatif à l'harmonisation des différents usages, soit celui de préserver des sites parmi les plus propices pour la cueillette de certains PFNL. Un délégué suggère de remplacer « Préserver » par « Maintenir ». Si on préserve, cela signifierait qu'on ne fait aucun travail dans les sites désignés. Si on maintient des sites, cela signifierait qu'on s'assure d'avoir continuellement une certaine quantité minimale de sites. La localisation des sites peut changer dans le temps. Un délégué mentionne que les travaux de récolte permettent d'en créer à certains moments.</p> <p>Un délégué émet une préoccupation en lien avec l'enjeu de l'accès au territoire. Les modalités du RADF pourraient compromettre la réponse à un des besoins, soit celui de réduire la redondance du réseau routier. Les modalités du RADF ne permettent pas d'avoir des aires d'empilement le long de chemins principaux, les chemins numérotés.</p> <p>Un délégué soulève une problématique en lien avec</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>l'entretien des chemins et la consultation ou la transmission de l'information auprès des maîtres de trappe en temps opportun. Les membres discutent des dispositions actuellement prévues pour assurer une harmonisation entre les BGA qui effectuent des opérations sur le terrain et les utilisateurs directement concernés. Certains moyens sont mis en œuvre pour informer adéquatement les utilisateurs, notamment la transmission d'un calendrier hebdomadaire aux personnes et aux groupes intéressés, le dépôt du calendrier sur le site FTP du GREIBJ et la diffusion du calendrier sur certains médias tel que Facebook. La problématique soulevée initialement va un peu plus loin qu'un simple besoin d'harmonisation sur le calendrier des travaux. Elle concerne également l'allocation des ressources financières pour l'entretien des chemins et la priorisation de certains accès. L'animateur précise que ces aspects sont pris en compte par l'actuel comité technique sur les chemins multiusages. Il fait un bref rappel des derniers travaux du comité et présente la carte des chemins jugés prioritaires par le comité technique. Un délégué du groupe des BGA apporte quelques précisions concernant certains chemins. Il désigne trois des accès importants sur la carte et mentionne qu'ils sont assujettis aux évaluations du COMEV. Deux chemins sont désignés dans les portions Sud et Est de l'UA 26-63. Un des tronçons sur ces chemins n'est pas encore construit et il est peu probable qu'il le soit. Un autre chemin est également désigné au sud de la route 113. Il apparaît peu probable que ce chemin soit maintenu. L'animateur rappelle l'utilité du comité technique, notamment pour prioriser les investissements dans le cadre du PADF, si ce dernier est confirmé. Un délégué mentionne également le besoin d'un arrimage avec les travaux sur le caribou forestier et la pertinence d'analyser les modalités du RADF en lien avec le besoin de réduire la redondance des chemins. L'animateur reprendra les précisions soulevées pour les inclure sur la carte des chemins multiusages. Pour le moment, il n'y a pas d'autres travaux prévus dans le cadre du comité technique sur les chemins. Le comité pourra être réactivé éventuellement, si les délégués le jugent opportun. À moyen terme, les membres mentionnent qu'il pourrait y avoir un besoin en lien avec le « Plan caribou » et le RADF. Ces éléments peuvent générer des contraintes quant aux besoins relatifs à l'enjeu sur l'accès au territoire. Encore une fois, le besoin de réduire la redondance du réseau routier est mis à l'avant-plan. Par exemple, une modalité du RADF ayant pour objectif de protéger l'habitat du caribou a</p>	<p>Adresser une demande au responsable du comité technique sur les chemins sur les terres de catégorie II, pour que les comités techniques des terres II et des terres III travaillent conjointement. Proposer également une autre option : que le comité technique en terres II travaille de son côté et présente le fruit de son travail au comité technique en terres III dans un premier temps et non directement à la table de GIRT.</p> <p>Préciser les mandats du comité technique sur les chemins multiusages.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>concrètement pour effet d'accroître la densité de chemins. Des délégués estiment également que le « Plan caribou » des contradictions de nature similaire. Revenant à la redondance des chemins, un délégué mentionne que la table de GIRT ne s'est pas encore penchée sur ce besoin. Selon l'observateur du MFFP, nous n'avons pas encore fait le constat de ce qui est de la redondance et de ce qui n'en est pas. Il mentionne qu'un comité de travail est actuellement à pied d'œuvre sur cette question. Le comité regroupe un représentant du GNC et quelques représentants du MFFP. Un délégué demande si ça ne devrait pas être un mandat de la TGIRT, de travailler sur ce besoin. L'observateur du MFFP mentionne que l'enjeu a été amené par les Cris. Mais le délégué précise que l'enjeu a été soulevé à la table de GIRT. Alors pourquoi n'est-ce pas travaillé à cette table? Pour l'observateur du MFFP, il avait été convenu de travailler cet enjeu sur les terres II dans un premier temps. En réaction, le délégué réitère sa question à savoir pourquoi ça se travaille en marge de la table de GIRT. L'observateur du MFFP indique que les Cris ne veulent pas travailler sur deux tables à la fois, une table de GIRT sur les terres II et une autre sur les terres III. Il mentionne que l'enjeu sera travaillé en terres II, puis exporté aux terres III. Le délégué exprime son désaccord sur le processus prévu actuellement. Dans un premier temps, il demande de préciser le mandat du comité technique sur les chemins multiusages et de le réactiver. Les membres proposent que les comités techniques sur les terres II et sur les terres III travaillent conjointement. Un délégué confirme l'opportunité de joindre les deux comités, faisant état d'une situation similaire qui s'est produite entre deux instances œuvrant sur deux portions de territoires distinctes, mais adjacentes, requérant un arrimage pour certaines questions. Un délégué suggère une autre option, que le comité technique en terres II travaille de son côté et présente le fruit de son travail au comité technique en terres III dans un premier temps et non directement à la table de GIRT. L'animateur s'engage à adresser une demande au responsable du comité technique sur les chemins en terres II, en ce sens. Les membres de la table expriment également que le ou les mandats du comité technique sur les chemins multiusages soient précisés.</p> <p>L'observateur du MFFP demande s'il en est de même pour les autres enjeux soulevés par les Cris, notamment la Conservation de l'habitat de l'orignal pour lequel un libellé élargi aux habitats fauniques est suggéré. L'animateur précise que cet enjeu est travaillé sur les</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>terres II, mais a également été amené à la table de GIRT par un délégué, soit le représentant du GTC. À la différence de l'enjeu de l'accès au territoire, il n'y a pas de comité technique pour traiter de l'enjeu sur les habitats fauniques. Dans ce cas-ci, l'observateur du MFFP mentionne que c'est très en lien avec la Paix des Braves. Il y a également des éléments dans la Paix des Braves concernant les chemins. Pour l'observateur, il reste à savoir sur quoi la table de GIRT peut se prononcer, car ce qui est prévu dans la Paix-des-Braves a préséance sur la table de GIRT.</p> <p>En conclusion, l'animateur demande aux délégués s'ils sont disposés à adopter les éléments contenus dans les cases en jaune. Les éléments dans les cases en blanc ont déjà été adoptés. L'observateur du MFFP demande s'il serait opportun qu'il présente un suivi annuel des harmonisations fauniques convenues avec les Cris. Il précise que l'information cartographique demeure confidentielle. Les membres n'ont pas d'objection. L'animateur revient sur l'adoption de la grille des enjeux. Les délégués adoptent les éléments dans les cases en jaune avec la modification discutée plus haut.</p>	<p>Sur proposition de M. Charles Couture, dûment appuyé par M. Denis Chiasson, il est unanimement convenu d'adopter les éléments d'enjeux dans les cases en jaune.</p>
<p>6. Pré consultation sur le PAFI-T de l'UA 026-63</p>	<p>La coordonnatrice des PAFI au MFFP donne quelques indications quant aux différents documents d'appui à sa présentation. Elle explique brièvement le contexte entourant la confection des PAFI-T, l'étape dans laquelle s'insère cette présentation et les étapes subséquentes. Elle aborde le contexte territorial au moyen d'une carte de la région. On y voit notamment le territoire d'application du chapitre 3 de l'Entente la Paix des Braves.</p> <p>M. Adario Masty se joint à la rencontre. Comme deux délégués présents à la rencontre étaient également présents à la dernière rencontre, l'animateur leur demandera d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre juste avant d'aller dîner.</p> <p>La coordonnatrice explique brièvement le processus de consultation auquel sont soumis les PAFI-T et le rôle des tables de GIRT dans ce processus. Elle présente le</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>portrait des UA à l'échelle de la région, mis en perspective avec le territoire assujéti à l'entente la Paix des Braves et la tenure des terres (catégories I, II et III). Elle donne et explique quelques statistiques régionales relatives au couvert forestier. Les délégués demandent quelques précisions à savoir les portions de territoire couvertes par ces statistiques, notamment les aires protégées. Le planificateur du MFFP mentionne que seulement les terres de catégories I ne sont pas couvertes par ces chiffres. La coordonnatrice des PAFI fera quelques vérifications. Les chiffres à l'échelle des UA se retrouvent dans des notes complémentaires. Elles donnent quelques chiffres sur les usages du territoire. Un membre demande des précisions concernant une exclusion juste au nord du lac Chibougamau, près de la rivière France. On y retrouve une affiche à propos d'un sanctuaire désigné à cet endroit et il demande de qui relève la gestion de cet endroit. Elle relève de la Corporation Nibiischii. Les membres apportent des précisions additionnelles concernant ce sanctuaire. La coordonnatrice poursuit avec les utilisateurs détenant des droits. Elle montre une carte de la répartition des usines de transformation du bois qui s'approvisionnent dans la région. La coordonnatrice aborde les mécanismes de consultation prévus, notamment les tables de GIRT. Un tableau met en perspective les principales préoccupations soulevées aux tables de GIRT et celles exprimées par les Premières Nations.</p> <p>Le MFFP suit certains enjeux régionaux, notamment des enjeux écosystémiques. Une grande partie du territoire est soumise au régime dit de la coupe en mosaïques. Ce régime fait l'objet d'une approche d'aménagement qui à certains égards, diffère de l'approche d'aménagement écosystémique appliquée dans l'autre portion de la région, non soumise aux dispositions de la Paix des Braves. La coordonnatrice aborde les différents enjeux écologiques sous l'angle des notions de filtre brut et de filtre fin qui établissent deux classes d'enjeux. Elle aborde l'organisation spatiale qui réfère spécifiquement au régime de la coupe en mosaïques, l'enjeu des peuplements mixtes, la structure interne des jeunes peuplements, les milieux riverains, l'intégrité de l'écosystème aquatique, les espèces fauniques qui requièrent des mesures particulières et le caribou forestier. Elle aborde plus en détail la protection des frayères et leur désignation, ce qui repose sur une collaboration entre le MFFP et les maîtres de trappe. À la demande d'un délégué, certaines précisions additionnelles sont apportées concernant la désignation des frayères et la reconnaissance des sites fauniques à protéger. Les discussions portent également</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>sur les tanières d'ours qui bénéficient d'une protection. Le caribou forestier fait également l'objet d'une attention particulière. Certaines mesures sont prévues à travers la stratégie d'aménagement. Pour cette espèce, on préconise une approche de précaution dans l'attente de l'adoption des mesures applicables au régime de la coupe en mosaïque.</p> <p>La rencontre est ajournée à 12 h 30 et reprend à 13 h 50. Messieurs Norman Wapachee et Masty ont quitté la rencontre. Cette dernière se poursuit en français.</p> <p>Deux enjeux de productivités forestières sont pris en compte dans les PAFI-T, à savoir le phénomène de paludification et l'envahissement des sites en régénération par des plantes éricacées. Les membres discutent des endroits où les phénomènes tendent le plus à se développer et en présence de quelles conditions. Le problème de paludification concerne plus spécifiquement les UA situées dans la portion Ouest de la région. La coordonnatrice prend quelques minutes pour expliquer le phénomène d'envahissement par les plantes éricacées.</p> <p>La gestion des voies d'accès fait également l'objet d'un suivi. Un plan de gestion des voies d'accès est actuellement en cours d'élaboration au MFFP. Les discussions tenues plus tôt au cours de la rencontre contribueront à alimenter l'élaboration de ce plan de gestion. Une fois le document terminé, les tables de GIRT auront 30 jours pour émettre leurs commentaires. Une carte des chemins stratégiques à maintenir et à construire est présentée aux membres. Des enjeux locaux soulevés par les tables de GIRT sont déjà pris en compte dans l'élaboration des PAFI-T.</p> <p>La stratégie d'aménagement mise de l'avant repose sur certains impératifs, à commencer par le maintien de la possibilité forestière. La coordonnatrice précise les niveaux de possibilité forestière établis par groupe d'essences, pour l'UA 26-63. Le Forestier en chef qui en assure le suivi applique des réductions en lien avec des contraintes et avec certains des enjeux abordés précédemment. Concernant la ventilation de la récolte par caractéristique opérationnelle, on exprime brièvement le bilan 2013-2018. Cet élément soulève des discussions relatives aux contraintes et leur prise en compte dans les attributions et leur reconduction lorsqu'elles ne sont pas récoltées.</p> <p>La stratégie d'aménagement prévoit des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, et comporte des cibles relatives à ces deux groupes de travail. Au chapitre des travaux commerciaux, il y a un objectif d'augmenter la</p>	



POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>coupe à rétention variable et l'éclaircie commerciale. Relativement à la stratégie d'aménagement, un délégué mentionne qu'on approche la deuxième phase dans le cadre du régime de la coupe en mosaïque. Il demande dans quelles conditions cette deuxième phase sera appliquée. Il explique l'approche mise en œuvre plus au sud, dans l'UA 26-51. La coordonnatrice aborde brièvement l'analyse de la rentabilité économique des scénarios sylvicoles réalisée au MFFP. L'observatrice du GREIBJ profite de ce point pour faire état d'une communication avec la responsable du dossier des AIPL au MFFP. Un délégué soulève une question à savoir si on connaît mieux les effets escomptés des éclaircies précommerciales. Ce type de traitement pourrait être accentué dans les secteurs désignés comme des AIPL. On pourrait éventuellement restreindre ce type de traitement à certains peuplements en particulier et déjà depuis quelques années, les normes quant à l'applicabilité se sont resserrées.</p> <p>La coordonnatrice aborde la stratégie de production de bois et poursuit avec les différents suivis forestiers, à savoir notamment les suivis de conformité et d'efficacité.</p> <p>En guise de conclusion, la coordonnatrice rappelle que la conformité des PAFI-T aux attentes de la population et des différents groupes d'intérêt et partie prenantes dépend beaucoup de la contribution des tables de GIRT.</p>	
7. Points d'information et demande des délégués		
a. Comité de coordination	<p>L'animateur annonce qu'un comité de coordination sera prochainement mis en place pour l'ensemble des tables de GIRT coordonnées par le GREIBJ. Son rôle sera d'analyser et d'améliorer le fonctionnement actuel des tables de GIRT. Le comité de coordination sera formé de représentants du MFFP, de l'animateur et de deux délégués. Aussi, l'animateur invite les délégués intéressés à lui faire part de leur intérêt pour faire partie du comité. M. Denis Chiasson exprime son intérêt à faire partie de ce comité.</p>	
8. Levée de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 14 h 55. La prochaine rencontre est prévue le 26 juillet.</p>	<p>Sur proposition de M. Charles Couture, dûment appuyé par M. Denis Chiasson, il est unanimement convenu de lever la rencontre.</p>

## ACRONYMES

AIPL :	Aire d'intensification de la production ligneuse
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
COMEV :	Comité d'évaluation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC :	Gouvernement de la nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
GTC :	Groupe de travail conjoint
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PADF :	Programme d'aménagement durable des forêts
RADF :	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
UAF :	Unité d'aménagement forestier